

Au-delà de la TVA, la fiscalité des courses

Vendredi 15 avril 2022 - N°388



par Hubert Tassin – Président des P.P.

Un nouveau communiqué d'un groupe de travail réunissant plusieurs organismes de la filière hippique, sous la présidence de Loïc Malivet s'est récemment félicité d'une ouverture proposée par l'Europe en matière d'évolution de la TVA sur les équidés. Un cri de victoire dont nous avons appris par le passé à nous méfier tant les informations positives suivies de douches froides sont venues se télescoper.

Il faut évidemment tirer les leçons des épisodes précédents et s'organiser pour transformer en éléments concrets les ouvertures européennes.

Un (nouveau) premier pas

Soyons précis : Une directive du Conseil Européen a été adoptée le 5 avril, qui modifie la liste des biens et services éligibles à des taux réduits de TVA, permettant d'y inclure les équidés vivants et les prestations de services liés aux équidés vivants. Cela ouvre donc la porte à la fiscalité française de décider d'un taux réduit de TVA pour l'ensemble des activités des filières équinées, et donc tant pour les activités d'élevage que d'entraînement ou de soins.

Les expériences passées invitent à la prudence et à la détermination. Cette directive permet en effet dorénavant aux législateurs de chaque pays et aux gouvernements nationaux de mettre en œuvre les conditions des possibilités qui leur sont ouvertes. Le gouvernement français choisira-t-il de profiter de cette faculté dans les domaines hippiques et équestre ? C'est évidemment hautement souhaitable, mais pas encore fait.

On connaît la lourdeur du système français, la complexité de la fixation de l'ordre du jour des assemblées parlementaires et celle des décrets d'application. On se souvient que – dans ce domaine – le législateur avait pris une mesure que l'administration avait – au mépris de la hiérarchie des normes – balayée d'un revers de main. Il est vrai que ce triste épisode de l'année dernière s'était justifié par une incompatibilité de la mesure avec le droit européen, qui vient justement d'évoluer. Sans crier ostensiblement victoire, il n'est pas interdit de penser qu'on est sur la bonne voie.

Dans ce domaine comme dans d'autres, nous avons appris la patience et la nécessaire modération. Il n'a notamment échappé à personne, et certainement pas aux éminents membres de la « Gouvernance Filière Cheval » que préside Loïc Malivet que les ministères gèrent aujourd'hui les affaires courantes en attendant d'inévitables nouvelles affectations et que l'Assemblée Nationale va être renouvelée le 19 juin prochain, à l'issue du deuxième tour des législatives. Nos préoccupations figureront-elles au tout premier rang des dossiers des ministres ? On peut évidemment en douter.

Un délai à mettre à profit pour travailler ensemble

Sur ces sujets j'ai souvent regretté des négociations en ordre dispersé. Au sein de la filière équine dans son ensemble bien sûr. Les sports équestres, les clubs hippiques, les éleveurs... chacun y est trop souvent allé de ses propres revendications, et tant pis pour les autres. Au sein même du monde des courses, les éleveurs ont voulu obtenir des avancées en matière de TVA pour les seuls produits de l'élevage, alors qu'il faut inclure dans la discussion l'activité des propriétaires et notamment les factures d'entraînement. Si j'ai bien compris, la nouvelle rédaction de la directive permet une négociation globale pour l'ensemble des activités équines. Gardons-nous dès lors de reproduire les errements du passé et organisons-nous tous ensemble.

Je ne peux que rejoindre en cela la demande formulée la semaine dernière par le Syndicat des Propriétaires de mettre en place un groupe de travail avec l'ensemble des parties concernées afin de bâtir un axe commun au bénéfice de tous et pas seulement de telle ou telle catégorie. L'année dernière, les mécanismes de remboursement de la TVA aux assujettis ont un temps été menacés et une solution trouvée notamment à l'initiative d'une démarche commune des PP, du Syndicat des Propriétaires et de l'AEP. L'union fait la force, ce n'est pas nouveau.

6 mois pour définir un partenariat global avec l'État

Le dossier TVA est un élément que beaucoup jugent déterminant, même si la totalité de entraîneurs et des éleveurs et de plus en plus de propriétaires se sont assujettis et récupèrent donc la TVA quel qu'en soit le taux. Pour eux, c'est surtout une question de trésorerie.

Mais l'ouverture du dossier « fiscalité » de nos activités par l'État doit être l'occasion de présenter un dossier qui soit global et prenne le recul de la stratégie. On ne pourra pas demander tous les mois – ou même tous les ans – à l'administration et aux ministres de revoir la copie !

A mon sens, dans le calendrier très contraint et compliqué qui s'ouvre, il faut viser d'intervenir dans la rédaction du Projet de Loi de Finances que le prochain gouvernement, nommé à l'issue des élections législatives, devra présenter au parlement à l'automne ... pour une application espérée en 2023. La TVA est un sujet, mais il ne serait qu'une compensation si le partage de sort entre l'État et les sociétés de courses sur les revenus des paris hippiques ne permettait pas de restaurer les équilibres nécessaires pour retrouver le chemin de la croissance des filières. Sans le retour des allocations, prix et primes, à un niveau minimal, la dynamique ne sera pas retrouvée.

Aux sociétés-mères de profiter de ces quelques semaines pour organiser la concertation entre nous et – cela me paraît hautement souhaitable – avec les parlementaires qui nous ont toujours soutenus et notamment la Sénatrice Catherine Loisier, très au fait de ces sujets et dont le mandat n'est pas soumis dans l'instant à renouvellement. L'indispensable accord « gagnant - gagnant » qui devra être passé avec l'État et ne devra pas ignorer la gouvernance des paris, ne sera pas obtenu sans cohésion et transparence.

Gouverner c'est avoir de la vision. Et le temps sur ce sujet nous est compté.

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@pp.fr